



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES
Commune de BRAS
83149

Bras, le 23 juin 2022

2022 - 256

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Le Maire de BRAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la demande d'autorisation de voirie en date du 23 juin 2022 sollicitée par Monsieur ROFFIDAL Bruno domicilié au n°28 rue Henri Fabre - 83149 BRAS (Var),

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public d'autoriser le stationnement d'un véhicule devant le n°28 de la rue Henri Fabre à BRAS (83149) à l'occasion d'un déménagement pour le compte de Monsieur ROFFIDAL Bruno,

ARRÊTE

Article 1 : Le samedi 02 juillet 2022 de 07h00 à 19h00, un véhicule sera autorisé à stationner à hauteur du n°28 de la rue Henri Fabre à l'occasion d'un déménagement.

Article 2 : Le stationnement dudit véhicule devra permettre la libre circulation de tous véhicules et devra être déplacé en cas de besoin en prenant toutes les précautions lors des manœuvres avec les nouvelles bordures et chaussées.

Article 3 : Monsieur ROFFIDAL Bruno sera responsable de tous incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait ou à l'occasion de ces travaux.

Article 4 : La présente autorisation est délivrée pour le samedi 02 juillet 2022.

Article 5 : Monsieur le Maire et les agents de police municipale de BRAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur ROFFIDAL Bruno
- La Police Municipale de BRAS

Le Maire,
Franek PERO



République Française
Liberté - Egalité - Fraternité